L'ABEILLE.

IMPRIMÉ TOUS LES JOURS, PAR F. DELAUP.

NOUVELLE-ORLEANS.
Lundi. 15 *Juin* 1829.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orleans, 15 Juin.

Dans la séance du Conseil-de-Ville de Samedi dernier, on a proposé que les terrains de la ville situés entre les rues du Canal, des Communes, de la Levee, et des Magasins, soient mis à l'enchère, le 15 Juillet, à rente à cens, pour le terme de 99 ans, à raison de 6 pr. cent, le plan des edifices qu'on serait tenu d'y chastruire devant être tiré par le voyer de la ville.

Cette proposition sera repris en considération Samedi prochain.

☞ Les nouvelles d'Europe que nous avons reçues par la courrier d'hier, ne sont que d'un jour plus fraîches que celles reçues directement, c'est-à-dire du 24 Avril, de Londres. Nous n'y trouvons rien d'interessant.

CONSEIL DE VILLE DE LA NLLE-ORLEANS.

Séance du 13 Juin 1829.

Presidence de M. Fleytas.

Tout les membres sont présens.—Le Secretaire donne lecture de la lettre du Maire; et ensuite, sur l'invitation du président, il fait connaitre le résultat des différentes elections d'Aldermen, qui ont eu lieu samedi dernier: La vérification des titres de chacun est renvoyé à un comité composé de MM. Montreuil, White et Rodriguez.

Après un recès de quelques instans, qui a t accordé au comité, pour procéder à l'ordration dont il est chargé, M. Montreuil vient au nom de ce comité, déclarer que MM. Field, Peters, Holland, Roubet, Freret et Withers sont bien et dûment élus et ont toutes les qualités requises pour jouir du droit de siéger au Conseil: ce rapport étant mis aux voix est adopté.

On prend en considération la lettre du Maire, et l'on s'occupe d'abord d'un paragraphe relatif à une transaction pendante depuis longtems entre le Conseil et l'Eglise Presbytérienne; le Maire pense qu'il serait urgent de nommer un comité spécial pour s'occuper de cet objet. Le secrétaire observe que ce comité a déjà été nommé; mais M. le président ayant fait connaître que deux des membres de ce comité ne faisaient plus partie du Conseil, MM. Montreuil, Peters et Freret sont désignés pour s'occuper de cet objet.

Le comité de pavage est ainsi composé: MM. Holland, Reid et Rodriguez.

Le deuxième paragraphe de la lettre du Maire a rapport au retard de la rentrée des fonds.—M. White demande qu'il soit enjoint au comité des finances de s'occuper sérieusement des moyens à employer pour mettre la ville en état de rentrer le plutôt possible dans ses fonds.

Le Maire demande l'autorisation d'acheter du bois de chauffage pour la pompe à feu.—Sur motion de M. Rodriguez, accordé.—Ce magistrat sollicite de plus une augmentation de $10 sur les appointemens donnés à M. Hoffman, employé de la ville. Après une assez longue discussion sur cet objet, le Conseil accorde cette augmentation.

Le Conseil s'occupe ensuite d'une lettre écrite par M. Livingston au Maire. On sait que M. Livingston a été chargé de défendre la cause de la ville, dans le procès pendant entre elle et le gouvernement général à propos de quelques terres comprises dans les limites de la cité, sur lesquelles l'une et l'autre revendiquent droits de propriété; par la lettre dont il s'agit il fait connaître au Maire qu'il consent à s'occuper de cette affaire, moyennant la somme proclamée de $1500, qu'il tire sur lui en une traite et, dans le cas de gain de cause, il laisse à la générosité du conseil à déterminer la fraction qui lui sera allouée, pour prix de ses services, en fixant *tant* pour cent sur l'évaluation totale des propriétés revendiquées.

M. Holland, qui annonce qu'il connaît toute l'importance de cette affaire, pense que la somme de $1500 n'est nullement exagérée, et que si la lettre de change n'était pas payée, le gouvernement général pourrait employer M. Livingston pour sa cause, et que par là le Conseil perdrait un défenseur qui, par ses lumières et ce qu'il connaît des localités, doit être de la plus grande utilité.

M Montreuil demande que la fraction pour cent qui devra être payée à M. Livingston en sus des $1500, en cas de gain, soit déterminée séance tenante.

M Rodriguez s'y oppose: ce qui donne lieu à une discussion assez longue, entre ce hon. membre et le préopinant.

MM. Blanc et White y prennent également part; à la suite, M Holland propose une résolution tendant à autoriser le Maire à accepter ladite traite, et à la payer à son échéance.—Adopté.

On continue de s'occuper de la lettre du Maire: il annonce que les Dames Religieuses offrent de donner, en paiement de ce qu'elles doivent à la ville pour le pavage, des billets qu'elles ont en notre faveur, au lieu de leurs propres billets.—Adopté.

On lit une lettre de l'avocat de la ville, transmise par le Maire. Voici le fait auquel elle a rapport: M. Bond, qui a acquis la propriété connue depuis long-tems sous le nom de maison du gouvernement, fait rebâtir cette maison, incendiée dernièrement, et se sert des anciens murs, dont l'un (celui du côté de la levée) empiète de 7 à 8 pouces sur l'alignement de la ville. Le voyer est intervenu et a signifié à M. Bond de reculer son mur; mais ce dernier ayant répondu qu'aux termes de la loi il croyait être en droit de continuer sa bâtisse, un rapport a été fait au conseil, qui a chargé son avocat de s'occuper de cet objet. Il a conféré avec le propriétaire, et il en est résulté une transaction qui a été rédigée par écrit, et dont le conseil a pris connaissance. Il résulte de cette transaction que le propriétaire s'engage à ne point faire de fenêtres dans le mur dont il s'agit, et à ne point y appuyer de bâtisses, moyennant que la ville lui abandonne le droit de faire des fenêtres dans le mur de la levée, et de bâtir contre ce mur, sans payer aucun droit de servitude, et sans que la ville puisse y appuyer aucune bâtisse. Ces conditions ne nuisent point à la ville, elles ne lui ôtent rien de ses droits, elles ne lui imposent aucune charge, elles ne lui ôtent pas le droit de faire des fenêtres dans le mur de la levée, elles ne lui ôtent pas le droit de bâtir contre ce mur